

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 92.00.642.055.1 DU 9 NOVEMBRE 1992

Dispositif mesureur de charge DYONA modèle C 850

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Ets DYONA, 60240 Fresne Leguillon.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 85.1.14.636.1.3 du 12 septembre 1985 (1) et n° 92.00.642.046.1 du 16 juillet 1992 (2).

CARACTERISTIQUES

Le dispositif mesureur de charge DYONA modèle C 850 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par la fonction optionnelle supplémentaire de comptage.

Les indications afférentes au comptage, poids unitaire ou nombre de pièces, apparaissent sur le dispositif afficheur secondaire.

Les autres caractéristiques, les scellements, les restrictions d'emploi, les conditions particulières de construction, d'utilisation et de vérification et les indications particulières restent inchangées.

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1985, page 820.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1992, page 1067.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le dispositif mesureur de charge DYONA modèle C 850 porte sur sa plaque d'identification le numéro d'approbation suivant : 92.00.642.055.1 du 9 novembre 1992.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Notice descriptive.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION
PAR EMPHECLEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE.

J. HUGOUNET

NOTICE DESCRIPTIVE

**Dispositif mesureur de charge DYONA
modèle C 850****1 - FONCTIONS DE BASE**

- Dispositif indicateur de zéro.
- Dispositif semi-automatique de mise à zéro.
- Dispositif automatique suiveur de zéro.
- Dispositif semi-automatique de tare.
- Dispositif de prédétermination de tare.
- Dispositif de contrôle des afficheurs.

2 - FONCTION COMPTAGE**2.1. Echantillonnage**

Déposer la tare sur le plateau, et appuyer sur TARE.

Déposer ensuite sur le plateau un nombre suffisant de pièces, afin d'obtenir un échantillonnage correct.

Composer le nombre de pièces et valider par la touche FP2.

L'indicateur est alors en mode comptage, et le nombre de pièces présentes sur le plateau apparaît sur les afficheurs de droite.

Dans le cas où la quantité à échantillonner n'est pas assez significative, le message P_ apparaît dans la partie code des afficheurs de droite, indiquant à l'utilisateur de recommencer avec plus de pièces.

2.2. Initialisation d'un poids unitaire

Après avoir déposé les pièces à compter sur le récepteur, composer la valeur du poids unitaire, puis valider par la touche FP1.

2.3. Visualisation d'un poids unitaire

Lors du comptage, il est possible de visualiser le poids unitaire en appuyant sur FP2.

Pour revenir en visualisation de quantité, appuyer à nouveau sur FP2.

2.4. Retour au pesage

Appuyer sur la touche FP3, ainsi l'indicateur revient en mode pesage.

Appuyer à nouveau sur FP3 pour repartir dans le mode comptage.